Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260702-2026_07_002-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 2 juillet, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Edith LE PALAIRE, Fabrice LE BOT, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Dominique LE JALLÉ donne pouvoir à Monique DELANNOY, en date du 01/07/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 01/07/2026
Manuela CADOU donne pouvoir à Florence RAUFFLET, en date du 01/07/2026
Angélique BERET donne pouvoir à Michel CRIAUD, en date du 02/07/2026
Raphaël EVAIN ne prend pas part au vote

Date de convocation : 24/06/2026 Date d'affichage convocation : 25/06/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 09/07/2026

M. Franck GALUDEC est désigné en tant que secrétaire de séance.
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=PRnYYFch8vE)

Délibération 2026 07 002
PROGRAMME CRÉATION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS COUVERTS AU CLOS DES MOINES

Par délibération N° 2026-01-002 du 29 janvier 2026, le Conseil Municipal a approuvé le choix du maître d'œuvre retenu par la commission d'ouverture des plis pour la création de deux terrains de tennis couverts au Clos des Moines, à savoir l'Atelier Chanéac Architecture, situé à Cesson-Sévigné.
Suite à des échanges entre la collectivité et le club de tennis de Muzillac, vu la présentation du cabinet d'architecte en inter-commissions Vie Associative et Aménagement Cadre de Vie, le programme suivant au stade d'avant-projet définitif est présenté par le cabinet d'architecte.
M. Raphaël EVAIN, conseiller municipal et Président du Club de tennis, ne prend pas part au débat ni au vote.

Le projet est arrêté comme suit :

Offre de base :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260702-2026_07_002-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

SYNTHESE BATIMENT		
1	PRIX GENERAUX	36 500,00 €
	BATIMENT HALLE TENNIS TOITURE 2 PANS	
2	FONDATION	126 342,00 €
3	CHARPENTE / OSSATURE	300 052,00 €
4	COUVERTURE / FACADE	429 330,00 €
5	MENUISERIE EXTERIEURE	44 375,00 €
6	MENUISERIE INTERIEURE	6 300,00 €
7	ZINGUERIE	17 290,00 €
8	COURISVE	84 738,40 €
9	PASERELLE	22 620,00 €
10	AMEUBLEMENT	22 250,00 €
11	ELECTRICITE - ECLAIRAGE SPORTIF 500 Lux	57 125,00 €
12	VENTILATION/DESUMIDIFICATION	5 980,00 €
	MONTANT TOTAL HT	1 152 902,40 €
	TVA 20%	230 580,48 €
	MONTANT TOTAL LOT 2 TTC	1 383 482,88 €

SYNTHESE VRD		
1	PRIX GENERAUX	4 300,00 €
2	TRAVAUX PREPARATOIRES - DEPOSES - DEMOLITIONS	60 942,00 €
	CREATION D'UNE HALLE TENNIS (Hors prix de la construction)	
3	TERRAINS DE TENNIS - TERRASSEMENTS GENERAUX - GENIE CIVIL - REVETEMENTS	116 819,60 €
4	TERRAINS DE TENNIS - AIRES SPORTIVES	25 635,00 €
5	TERRAINS DE TENNIS - CONTRÔLE EXTERNE	4 800,00 €
6	RESEAU EAUX PLUVIALES	16 375,00 €
7	ALIMENTATION ELECTRIQUE	15 125,00 €
8	ESPACES VERTS	2 140,00 €
	MONTANT TOTAL HT	246 136,60 €
	TVA 20%	49 227,32 €
	MONTANT TOTAL LOT 2 TTC	295 363,92 €

SYNTHESE PROJET DE BASE VRD + BATIMENT	
MONTANT TOTAL HT	1 399 039,00 €
TVA 20%	279 807,80 €
MONTANT TOTAL LOT 2 TTC	1 678 846,80 €

Prestations supplémentaires :

- PS1 - Rénovation de l'aire d'entraînement : 50 522.50 € HT
- PS2 – Reprise des murs des halles existantes : 22 066,08 € HT
- PS3 – Changement de la porte d'entrée existante de la salle de tennis : 8 100,00 € HT

Echéancier de travaux :

- Dépôt de dossier subvention FFT : fin septembre 2026
- Dépôt de dossier subvention PST Département : fin septembre 2026
- Consultation des entreprises : fin octobre 2026
- Analyse des offres : novembre 2026
- Attribution des offres : fin novembre 2026
- Phase travaux : de décembre 2026 à mai 2027

Mme la Maire sollicite le Conseil Municipal pour approbation du programme au stade de l'avant-projet définitif (APD), pour lancer la consultation d'entreprises et signer les marchés avec les entreprises les mieux-disantes, après avis de la commission d'appel d'offres.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260702-2026_07_002-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 27 voix pour et 1 abstention (Mme Michèle COLLIN) :

- APPROUVE le programme de création de deux terrains de tennis couverts au Clos des Moines ;
- AUTORISE Mme la Maire à lancer la consultation d'entreprises et à signer les marchés avec les entreprises les mieux-disantes après avis de la commission d'appel d'offres.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Franck GALUDEC
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)